

*Le Chancelier
de la Confédération Suisse*

N o t i c e

pour Monsieur le Conseiller fédéral S p ü h l e r
concernant le rapport Bonjour

Résumé très condensé des notes
de la séance du Conseil fédéral du 27 juin 1966

Avis exprimés et questions posées

- Rapport Bonjour doit être publié sous l'égide du Conseil fédéral, ce qui ne doit pas empêcher Bonjour de publier, à titre privé, le résultat de ses recherches, en même temps que d'autres historiens.
- La publication du rapport Bonjour, sous une forme ou une autre, est inévitable. Il ne faut pas que Bonjour rédige une partie et que quelqu'un d'autre en rédige l'autre (service des renseignements). Conseil fédéral doit publier un rapport officiel sur l'ensemble, ou renoncer à la publication de la partie "service des renseignements".
- Comment le mandat à Bonjour a-t-il été rédigé? Comment a été décidée l'extension à 1939/40? La partie 1939/40 est-elle terminée? Il serait bon de la publier à titre d'acompte. Bonjour faillirait à sa tâche en refusant de traiter la partie "service des renseignements". Publier un livre blanc, sans commentaires?
- L'idée de publier la partie 1939/40 à titre d'acompte est bonne. Mais cela ne doit pas être la 3e partie d'un livre Bonjour. La publication doit se faire sous l'égide du Conseil fédéral. Il ne faudrait, en principe, rien publier sur le service des renseignements. Inviter Bonjour à se dépêcher d'achever la 2e partie.
- MM. Spühler et Tschudi devraient présenter un rapport sur les points à traiter avec Bonjour.

Conclusion du Président de la Confédération:

Le Conseil fédéral vient de prendre la décision de faire publier, sous son égide, à titre d'acompte, la partie 1939/40 du rapport Bonjour.

M. Spühler annonce qu'il y aura un rapport écrit et précise que la partie 1939/40 devrait être publiée avant la fin de l'année.

Berne, le 13.7.1966.